



Municipalité d'Oka

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal d'Oka tenue le 5 juin 2017 et à laquelle étaient présents le maire Pascal Quevillon et les conseillers suivants : Jean-Claude Guindon, Jean-François Girard et Yannick Proulx.

COPIE DE RÉSOLUTION NO 2017-06-179

Adoption du Règlement numéro 2017-168 modifiant le Règlement numéro 2016-160 relatif au report du paiement des 2e et 3e versements de taxes foncières municipales pour les propriétaires victimes d'inondation au printemps 2017

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement numéro 2016-160 relatif à l'imposition de la taxe foncière et des compensations pour les services municipaux ainsi que des conditions de perception pour l'exercice financier 2017*; lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 19 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2016-160 afin de permettre le report des 2^e et 3^e versements de taxes foncières municipales pour les propriétaires victimes d'inondations au printemps 2017;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le Règlement numéro 2017-168 modifiant le Règlement numéro 2016-160 relatif au report du paiement des 2e et 3e versements de taxes foncières municipales pour les propriétaires victimes d'inondation au printemps 2017.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du Règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le Conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Marie Daoust
Directrice générale